



## **CONGRES IUCN 2020**

### **Du 3 au 11 septembre 2021 - Parc Chanot Marseille**

### **Conditions générales de vente – Participation aux excursions**

Live! by GL events, ayant son siège social à Lyon, 59 quai Rambaud 69002 Lyon (France), est l'organisateur professionnel du congrès mondial de la nature de l'UICN en 2020, pour le compte du Ministère de la transition écologique et solidaire et de l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (UICN).

Dans ce cadre, Live! by GL events propose des excursions à destination des participants au Congrès, des accompagnateurs et des médias, avant, pendant et après le Congrès mondial de la nature de l'UICN qui se tiendra à Marseille (Parc Chanot), du 3 au 11 septembre 2021. Live ! by GL events agit ici en qualité d'organisateur des excursions, sur instruction du Ministère de la transition écologique et solidaire.

#### **1 – Définitions :**

Le terme « **Client** » désigne la personne morale ou physique ayant fait la demande de Participation et signé le Contrat de Participation.

Le terme « **Contrat de Participation** » désigne le contrat formé entre Live ! by GL events et le Client ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Client participe à l'Excursion organisée par Live ! by GL events.

Le terme « **Evènement** » désigne le Congrès Mondial de la Nature UICN 2020, qui se tiendra à Marseille (Parc Chanot), du 3 au 11 septembre 2021.

Le terme « **Excursion(s)** » désigne les visites à destination des Participants, des accompagnants et/ou des médias, inscrits à l'Evènement.

Le terme « **Participant(s)** » désigne la ou les personnes physiques s'étant inscrites à l'Excursion.

#### **2 – Formation du Contrat de Participation**

Le Contrat de Participation est formé à la réception par Live! by GL events de (1) du formulaire d'inscription complet et (2) l'acceptation des conditions générales de vente par le Client lors de son inscription sur la plateforme en ligne dédiée. Le Contrat de Participation est constitué de l'ensemble des documents énumérés ci-avant.

En cliquant sur le bouton " J'accepte les Conditions Générales de Vente ", le Client reconnaît qu'il a la capacité juridique pour conclure une telle convention ou qu'il dispose de l'autorisation de la personne habilitée.

Dès réception de l'ensemble des informations, Live ! by GL events adresse au Client un courrier électronique, à l'adresse courriel renseignée au sein du formulaire d'inscription, accusant réception de la demande de participation du Client et reprenant le contenu du Contrat de Participation (et notamment le nombre d'Excursion(s) commandée(s) et le prix HT et TTC de la commande).

La participation à la ou aux Excursions commandée(s) par le Client sont confirmées à ce dernier dans le courrier électronique de confirmation du Contrat de Participation. Le mail de confirmation pourra lors de l'Excursion être demandé par Live ! by GL events sous format électronique.

#### **3 – Droit de rétractation**

Dans l'hypothèse où le Client serait considéré comme consommateur au sens de l'article préliminaire du code de la consommation, il est informé qu'en application de l'article L. 221-28 du code de la consommation, le droit de rétractation prévu aux articles L. 221-18 et suivants du même code en matière de vente à distance, n'est pas applicable au présent Contrat de Participation. En conséquence les Excursions sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation prévues aux présentes et le Client agissant en qualité de consommateur ne saurait invoquer le droit de rétractation.

#### **4 – Prestations de Live! by GL events**

Live! by GL events est chargée par le Ministère de la transition écologique et solidaire de proposer un service d'Excursion aux participants de l'Evènement et/ou leurs accompagnateurs et/ou médias.



A ce titre, les Prestations de Live! by GL events sont limitativement les suivantes :

- L'organisation et la gestion logistique des Excursions proposées au Client
- La commercialisation des Excursions, incluant la formation du Contrat de Participation et son suivi ;
- L'encaissement du prix des Excursions versé par le Client,  
Le développement et le maintien en état de fonctionnement de la plateforme en ligne dédiée pour les besoins de l'inscription aux Excursions et du Contrat de Participation.

## 5 – Modification des Excursions par Live! by GL events

Sans que cela ne puisse ouvrir droit à une quelconque indemnisation du Client, Live! by GL events se réserve la possibilité, pour des raisons techniques, de sécurité, liées aux conditions et/ou contraintes sanitaires, ou cas de force majeure ou de fait d'un tiers, de substituer une Excursion proposant des prestations (et une localisation) équivalentes ou supérieures à celles contractées. Dans cette hypothèse, Live! by GL events s'engage à informer le Client de cet état de fait dans les meilleurs délais et faire ses meilleurs efforts pour proposer une solution alternative, accompagnée le cas échéant de nouvelles conditions tarifaires.

## 6 – Transports

Dans le cas où le transport jusqu'au lieu de l'Excursion n'est pas prévu dans le formulaire de Participation, le Client reconnaît être seul responsable de son accès au lieu de l'Excursion et de ses déplacements jusqu'au lieu de l'Excursion dont l'adresse est mentionnée dans le formulaire de Participation à l'Excursion.

Dans ce cas, en cas d'arrivée en retard du fait d'un problème de transport sur le lieu de l'Excursion, le Client ne saurait prétendre à un quelconque remboursement auprès de Live ! by GL events.

## 7- Annulation

### 7.1. Annulation de l'Excursion par le Client

Dans le cas où le Client souhaite annuler sa participation à une Excursion, la demande d'annulation doit être faite au plus tard le 26 août 2021 auprès de Live ! by GL events à l'adresse suivante : [iucn@gl-events.com](mailto:iucn@gl-events.com). Cette demande ne sera réputée acceptée qu'après avoir reçu une confirmation d'annulation de la part de Live ! by GL events. Live ! by GL events procédera alors au remboursement du montant de l'Excursion. Nonobstant ce qui précède, le Client ne pourra être remboursé du montant des frais d'inscription et du montant de l'assurance inclus dans le prix de l'Excursion.

Dans le cas où la demande d'annulation par le Client est faite postérieurement au 26 août 2021, le Client ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

Le cas échéant, les remboursements de prix des Excursions (hors frais d'inscription et d'assurance) seront effectués par Live ! by GL events après l'évènement.

### 7.2. Annulation de l'Evènement

Live ! by GL events ne peut être tenu pour responsable en cas d'annulation de l'Evènement par les autorités compétentes, pour quelque motif que ce soit. Dans ce cas, le Client pourra formuler auprès de Live ! by GL events une demande de remboursement dans les délais cités en article 17 des présentes. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être effectué par Live ! by GL events.

### 7.3 Annulation de l'Excursion par Live by ! GL events

Sans que cela ne puisse ouvrir droit à une quelconque indemnisation du Client, Live! by GL events se réserve la possibilité, pour des raisons techniques, de sécurité, liées aux conditions et/ou contraintes sanitaires ou cas de force majeure ou de fait d'un tiers, d'annuler une Excursion 48 heures avant le début de l'Excursion. Dans cette hypothèse, Live! by GL events s'engage à informer le Client de cet état de fait dans les meilleurs délais. Si Live ! by GL events n'est pas en capacité de pouvoir proposer une Excursion alternative, le Client pourra formuler auprès de Live ! by GL events une demande de remboursement dans les délais cités en article 17 des présentes. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être effectué par Live ! by GL events.

Certaines Excursions requièrent un nombre minimum de Participants. Dans le cas où le nombre de Participants nécessaire à la tenue de l'Excursion n'est pas atteint, Live by ! GL events se verra dans l'obligation d'annuler l'Excursion.

## 8 – Prix de l'Excursion

Les prix des Excursions sont indiqués en euros (€) toutes taxes comprises (TTC) et comprennent notamment les frais d'inscription et les frais d'assurances obligatoires tels que précisés à l'article 12.



Le Contrat de Participation n'est confirmé définitivement qu'à compter du paiement effectif du prix total de l'Excursion par le Client. Aussitôt la transaction réalisée, le Client est informé du paiement effectif du prix total de l'Excursion sur la fenêtre de son navigateur.

En cas de refus de paiement par le centre de paiement concerné, l'inscription à l'Excursion n'est pas confirmée et le Client en est informé sur la fenêtre de son navigateur.

## **9 – Modalités de paiement et facturation**

Le prix des Excursions sont réglés par le Client à Live! by GL events directement sur la plateforme d'inscription. Live by ! GL events communiquera la facture au Client.

Le paiement de la ou des Excursions commandées par le Client s'effectue exclusivement en euros (€) et par carte bancaire ou virement bancaire. Les cartes bancaires acceptées sont les suivantes : Carte bleue, E-carte Bleue, Visa, Visa Electron, Mastercard, Maestro. Les règlements par virement bancaires devront être perçus dans les 7 jours suivants la réservation de l'Excursion. A défaut de réception des fonds dans ce délai le Contrat de Participation sera nul et réputé n'avoir jamais été conclu.

Le compte bancaire du Client est débité du prix total renseigné dans le Contrat de Participation dès l'acceptation de la transaction par le centre de paiement.

Aussitôt le Contrat de Participation finalisé, le Client est informé, sur la fenêtre de son navigateur, de la réalisation de la transaction et reçoit un courrier électronique de confirmation de Participation comportant la facture.

Pour tout paiement effectué lors de la demande de Participation sur le formulaire en ligne dédié, Live ! by GL events recourt à un système de paiement en ligne sécurisé Click&Pay.

## **10. Conditions d'utilisation du Contrat de Participation**

### *10.1 Absence de confirmation écrite et restriction d'accès*

A défaut de présentation de mail de confirmation par le Client ou de sa présence sur les listes de participation réalisée par Live ! by GL events, cette dernière se réserve le droit de refuser au Client l'accès à l'Excursion.

### *10.2 Interdictions, restrictions d'accès, exclusion de l'Excursion*

Tout participant à l'Excursion s'engage à conserver un comportement correct et respectueux et à se conformer à la réglementation applicable notamment concernant les conditions d'accès à l'Excursion telle que l'éventuelle présentation d'un « passe sanitaire ». Live by ! se réserve la possibilité à tout moment d'exclure de l'Excursion ou d'en interdire l'accès à tout Participant, sans remboursement ou indemnité de quelque nature, en cas de non-respect des conditions d'accès, de comportement ou d'incident de nature à porter atteinte au bon déroulement de l'Excursion, ou à la salubrité, la sérénité et la sécurité des autres Participants.

## **11 – Responsabilité**

Le Client est responsable de ses agissements, aussi bien pour la formation et l'exécution du Contrat de Participation que dans le cadre de sa participation à l'Excursion.

Live! by GL events ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution du Contrat de Participation qui serait imputable aux faits du Client, au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ou à un cas de force majeure telle que définie aux présentes.

## **12 - Assurance**

Le Contrat de Participation inclut une assurance obligatoire « Individuelle Accident » à l'intention de chaque Participant aux Excursions souscrite par Live ! By GL events auprès de la compagnie d'assurance Tokio Marine.

En qualité de souscripteur, le coût de cette couverture sera supporté par Live ! By GL events et refacturé au Client lors de son inscription à l'Excursion. Le montant de l'Assurance intégré au Prix de l'Excursion est de 5,00€ par Participant.

## **13 - Force majeure**



Les obligations contenues dans le Contrat de Participation ne seront pas applicables ou seront suspendues si leur exécution est devenue impossible en raison de la survenance d'un cas de force majeure.

Sont notamment considérés comme des cas de force majeure tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur à l'une des parties et l'empêchant de remplir partiellement ou totalement les obligations qui lui sont imparties au regard des présentes notamment et sans que cette liste soit limitative :

- Grèves, blocks out ou tout autre conflit social au sein de lieu de l'Excursion, barricades,
- Guerres, éruption volcanique, incendie, explosion, tempête, intempéries, séisme, fermeture des frontières, changement soudain des conditions requises pour entrer dans un pays, acte de gouvernement ou prohibitions quelconques édictées par les autorités gouvernementales du pays de départ et /ou du pays d'accueil, risques atomiques et nucléaire ;
- Actes de malveillance de type bactériologique, virale ou chimique ;
- Attentats, acte de terrorisme, de sabotage, ou conséquences de l'application du plan Vigipirate en France, ou de tout plan comparable mis en place dans tout autre pays, ou conséquences de toutes mesures prises par les autorités compétentes, à titre préventif pour éviter de tels événements, ainsi que de tout retrait d'autorisation administrative lié à ces mêmes causes ;
- Toute avarie technique, électrique ou d'autre nature survenue chez l'hôtelier, empêchant l'hébergement ;
- Cas d'épizootie/SARS grippe aviaire, grippe H1N1, covid-19 ou retrait d'autorisation/interdiction administrative sanitaire.

Si l'événement de force majeure venait à durer ou à survenir à moins de 30 jours de la date de l'Excursion, le Contrat de Participation pourrait être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties ne puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêt.

Cette résiliation prendra alors effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit Contrat de Participation. Live by ! GL events remboursera le prix de l'Excursion.

#### 14 – Incessibilité

Sauf accord écrit contraire de Live! by GL events, la cession du Contrat de Participation par le Client est interdite.

#### 15 – Données personnelles

Définition : les « Lois sur la protection des données » désignent l'ensemble des lois, et notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, ainsi que les règles, règlements, décrets, arrêtés ou autres obligations légales applicables à la protection ou au traitement de Données, y compris, le cas échéant, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des Données et à la libre circulation de ces Données, et abrogeant la Directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (« RGPD ») à compter du 25 mai 2018.

Les données personnelles indiquées par le Client, notamment lors de la conclusion du Contrat de Participation et lors du renseignement des noms des Participants, font l'objet d'un traitement informatique de la part de Live! by GL events. Ces données sont transmises à l'organisateur de l'Évènement pour les besoins de la participation à l'Évènement. Pour plus d'information, merci de bien vouloir vous référer aux mentions légales figurant dans la politique de confidentialité accessible à l'[adresse suivante](#).

Vous pouvez exercer vos droits, et notamment votre droit d'accès, de rectification, limitation et d'opposition, en vous adressant directement à l'adresse suivante : [iucn@gl-events.com](mailto:iucn@gl-events.com). Vous disposez par ailleurs, du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), notamment sur son site internet [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

#### 16 – Autorisation de prise de vue

En accédant à l'Excursion, le Client accepte que durant sa participation à l'Excursion son image, son nom, son prénom et/ou sa voix et ou ses propos (ensemble ou séparément) soient enregistré(s) et fixé(s) sur différents supports par Live ! by GL events et/ou toute personne habilitée par ses soins et à reproduire et représenter les enregistrements ainsi réalisés, sans limite de quantité, intégralement ou partiellement, sur tout support de communication interne, institutionnelle et/ou publicitaire relatif à l'Excursion. Les enregistrements ainsi réalisés et librement sélectionnés devront être exclusivement reproduits dans ce cadre, toute autre utilisation desdits enregistrements devant préalablement faire l'objet d'un accord exprès et écrit de la part du Client.

Cette autorisation est exclusivement à titre gracieux, l'utilisation de l'image du Client ne lui donnant droit à aucune contrepartie financière. Le Client renonce ainsi à toute rémunération de ce chef comme à tout droit d'utilisation afférent aux actions de communication éventuelles des partenaires de l'Excursion.



### **17 – Informations et réclamations**

Toute demande d'informations, de précisions et réclamations et/ ou de remboursement éventuelles concernant les Prestations de Live! by GL events doit être envoyée à l'adresse suivante dans les 15 jours suivant l'Excursion : *Live! by GL events 59 quai Rambaud CS 80059 69285 Lyon cedex 02.*  
Aucune réclamation ne sera traitée au-delà de ce délai.

### **18 - Interprétation**

Les éventuelles difficultés d'interprétation du Contrat de réservation dans une autre langue sont résolues par référence au sens du contrat dans sa version française.

### **19 – Election de domicile – loi applicable – compétence de juridiction :**

Le Contrat de Participation est régi par le droit français.

Dans le cas où le Client est une personne morale, les parties élisent domicile à leur adresse ou celle de leur siège social respectif.

En cas de litige sur les Excursions de Live ! by GL events seuls les Tribunaux de Lyon seront compétents.